

18 oct 2024 -17:17

Appartient à Conseil des ministres du 18 octobre 2024

Reconnaissance des aidants proches : adaptation du modèle de déclaration sur l'honneur

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'alignement de la législation fédérale relative à la reconnaissance des aidants proches sur le décret flamand sur la protection sociale.

L'arrêté royal du 13 septembre 2023 concernant la reconnaissance de l'aidant proche et à l'octroi de droits sociaux à l'aidant proche a remédié à une divergence entre les réglementations fédérale et flamande.

Ce faisant, la législation fédérale a été alignée sur le décret flamand sur la protection sociale. Toutefois, lors de l'introduction de cette modification, l'adaptation du modèle de déclaration sur l'honneur figurant en annexe de l'arrêté royal n'a pas été prise en compte. Le projet d'arrêté royal vise à mettre l'annexe concernée en conformité avec la modification précédemment introduite.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'annexe 1 de l'arrêté royal du 16 juin 2020 portant exécution de la loi du 12 mai 2014 relative à la reconnaissance de l'aidant proche et à l'octroi de droits sociaux à l'aidant proche

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be